



Demande de naturalisation par décret et chômage

Par faffani

Bonjour à tous

Je vous explique ma situation :

je souhaite déposer une demande de naturalisation par décret.

Arrivée en France en 2015, avec un statut salarié:

- De 2015 jusqu'au fin 2019: statut salarié en CDI (fiches de paie OK, avis d'impôt ok: j'ai tout ce qu'il faut sur cette période)

- Fin 2019: je décide de créer ma société, dont j'occupe le poste de Gérant non rémunéré: càd : tout ce que je perçoit (gagne) aujourd'hui passe directement dans le compte

bloqué de la société, je n'ai pas le droit d'y toucher, et en contre partie je perçoit mon chômage; un chômage qui me permet de payer les impôts.

Bientôt je vais avoir mon deuxième bilan (et comme ça j'aurai mes 2 bilans 2020 et 2021).

Ma question: quelles sont mes chances? serait il sage de faire la demande ou faut plutôt ne pas se précipiter?

Merci par avance pour vos retours et aides.

J'espère que j'étais succincte et claire.

Par jpgroussard

Je ne vois pas la raison pour ne pas faire la demande.

C'est vrai que ça pue la magouille à plein nez mais il faut savoir que c'est une magouille parfaitement légale. Pourquoi se gêner ?